Les documents saisis dans les bureaux du Comité royaliste

Paris, 27 février. — M. André Buffet, qui avait été convoqué au moment de la perquisition faite hier dans les bureaux du Comité royaliste, par M. Marion, des délégations judiciaires, s'est rendu ce matin, à dix heures, dans le cabinet du magistrat. Il a été procédé aussitôt en sa présence au bris des scellés et au dépouillement des paniers emportés hier.

Les saisies opérées par les autres commissaires et placées sous scellés, ont été transmises, avec les procédures, à M. le juge d'instruction Fabre

On doute toujours que les documents saisis soient réellement importants.

Une interpellation

Paris, 27 février. — M. Charles Bernard, député de Bordeaux, dont nous avons annoncé hier l'intention d'interpeller le président du conseil sur les perquisitions opérées en l'absence des intéressés au siège de la Ligue antisémitique, a fourni à un de nos confrères les explications suivantes :

— Il s'est produit hier un fait inouï. Un commissaire de police s'est présenté devant les bureaux de la Ligue antisémitique et, sans requérir la présence de l'un quelconque des membres du comité, sans même l'assistance du concierge, a fait forcer la porte d'entrée et fracturer la porte d'un placard.

Ce sont là des mœurs déplorables contre lesquelles il est du devoir du Parlement de protester, au nom des convenances d'abord, au nom de la *loi* violée ensuite. Des responsabilités sont à établir dans cette affaire, qui n'a rien de politique et a trait uniquement à une question de légalité qui intéresse tous les citoyens, à quelque parti qu'ils appartiennent. C'est pourquoi j'ai adressé à M. Dupuy une demande d'interpellation.

Déclaration de M. de Monicourt

Paris, 27 février. — M. de Monicourt a fourni à un rédacteur du *Temps* quelques indications complémentaires à celles recueillies hier par l'*Agence nationale* et quelques journaux :

« Monseigneur le duc d'Orléans a l'intention de revenir en France. C'est évident. N'est-ce pas son droit et même son devoir ? Mais il ne faut pas conclure de cette affirmation qu'il est sur le point de prendre le train pour Paris. La preuve que tel n'est pas son désir c'est qu'il vient de partir pour Turin et je me permettrai d'ajouter : c'est que je suis loi. Si M. le duc d'Orléans devait rentrer en France, je serais auprès de sa personne.

« Il est certain que quand Monseigneur quitta brusquement l'Italie pour revenir à Bruxelles, son intention était de pénétrer en France. Il n'a pas cru devoir la réaliser, cela le regarde seul. Quant à la perpétration prochaine d'un coup d'Etat, nous n'y avons jamais pensé. Cela serait contraire à nos principes. M. le duc d'Orléans a droit au trône de France. Il ne s'appuiera que sur son droit pour triompher. La théorie des coups d'Etat appartient à la doctrine bonapartiste, non à la doctrine royaliste. »

Le Congrès des Agriculteurs de France

Paris, 27 février. — La 3e session annuelle de la Société des Agriculteurs de France a été ouverte aujourd'hui.

Dès deux heures, un grand nombre d'agriculteurs venus de tous les points de la France, se pressaient dans le grand vestibule de l'hôtel de la société, 8, rue d'Athènes.

A deux heures et demie la séance est ouverte.

Remarqués, sur la tribune réservée au bureau, MM. Teissonnière, le marquis de Barbentane, le comte Le Cazey, de Monicault, vice-présidents ; de Parien, Blanchemain, A. Courtin, secrétaires, etc.

M. le *marquis de Vogüé*, membre de l'Institut, président de la société, adresse tout d'abord à la famille du feu président, Félix Faure, au nom de tous, l'expression de ses respectueuses condoléances. (Vifs applaudissements).

M. de Vogüé donne ensuite lecture d'un discours qui est très applaudi, notamment lorsqu'il fait allusion aux sentiments religieux et patriotiques des propriétaires ruraux, au désarroi actuel des affaires, qui tue la confiance des travailleurs en la protection efficace de l'Etat ; lorsqu'il fait le procès de l'impôt progressif sur le revenu et du *socialisme moderne*.

Son éloge de l'armée et du drapeau provoque de frénétiques salves de bravos ; il en est de même pour les éloges funèbres adressées aux membres défunts et qui terminent le discours.

M. le secrétaire Aylies cite ensuite un relevé des derniers travaux de la société, dont le trésorier de Montflanet donne le compte-rendu financier qui est approuvé par l'assemblée.

La séance est ensuite levée.

Chronique Locale

ROUBAIX

Funérailles. — Lundi matin, à neuf heures et demie, ont eu lieu en l'église Notre-Dame, les funérailles de M. Charles Delebois, président du Syndicat des Emballeurs, membre du Syndicat des Transporteurs de province.

La levée du corps a été faite à la maison mortuaire, 48, rue des Champs, par M. l'abbé Chavatte, vicaire de la paroisse.

De magnifiques couronnes offertes par le syndicat des Emballeurs, par le personnel de la maison Delannoy et Delebois, et par les amis du défunt, étaient portées devant le corbillard.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Henri Valcke, Jules Goupil, Jules Lemaire, Eugène Fréval, expéditeurs, Emile Fournier et Edouard Dehaes, amis de M. Delebois.

Le deuil était conduit par M. Catteau, son beau-frère. Une assistance très nombreuse suivait la famille.

La messe a été dite par l'abbé Thomassin et l'absoute donnée par le chanoine Evrard, doyen.

Après la cérémonie religieuse l'inhumation a eu lieu au cimetière. A onze heures, la cérémonie prenait fin.

— Les funérailles de M. Jules Leclercq, chevalier du Mérite agricole, président du Syndicat des Bouchers et Charcutiers, vice-président de l'*Union Commerciale*, ont eu lieu, lundi, à dix heures, en l'église Saint-Martin.

C'est M. le chanoine Berteaux, doyen de la paroisse, qui a fait la levée du corps au domicile du défunt, rue Saint-Georges.

Après le clergé était portée sur un coussin la croix du Mérite Agricole, puis venaient de nombreuses couronnes. Nous avons relevé les inscriptions suivantes : Le Syndicat général de la Boucherie française ; La Chambre syndicale des Bouchers et Charcutiers à son regretté président ; La Chambre syndicale des Marchands-Bouchers en gros, à Jules Leclercq ; L'*Union Commerciale*, à son vice-président ; Le Syndicat de la Boucherie de Tourcoing à son collègue ; La Chambre syndicale de la Boucherie en gros de Roubaix à son ami ; le personnel de la maison J. Leclercq à son regretté patron.

MM. Arthur Dewaes, Louis Mazure, membres du Syndicat des Bouchers et Charcutiers, Charles Hache et Provoyeur, de l'*Union Commerciale*, François Fauvarque et Henri Rammaert, amis du défunt, tenaient les coins du poêle. Suivait une assistance très nombreuse.

Le deuil était conduit par les deux fils du défunt, dont l'aîné est soldat au 110e de ligne, à Dunkerque.

M. le chanoine Berteaux a chanté la messe et donné l'absoute. A l'issue du service le cortège s'est mis en marche dans la direction du cimetière, où il est arrivé un peu avant midi. Aucun discours n'a été prononcé.

Industriels roubaisiens devant le Conseil d'Etat. — Dans une de ses dernières audiences, le Conseil d'Etat a examiné les requêtes de MM. Larose et Cie, Roussel et fils, Bonnel frères, Ternynck, Lepoutre, Motte-Lepoutre, Debruigne, Dehesdin et Doutre, Toulemonde-Destombes, de la société des filatures de Sotre-le-Château, Reydoux, Motte-Descamps, Castelain fils, et Cie, de la Société anonyme de filature rémoise, Boussus, Landousie, Benoist et Cie, Nairaince, Michau et Cie, Vanoutryve et Cie, (tous représentés par le sieur Lair), contre des arrêtés du Conseil de préfecture du département du Nord rejetant leur demande en réduction de la contribution des patentes à laquelle ils ont été imposés en 1894-95-96-97, sur les rôles des communes d'Avesne-sur-Helpe, Roubaix, Caudry, Sotre-le-Château, Bousies, Boussières, Reims, Wignehies, Glageon, Beauvois, Tourcoing, comme exploitant une peignerie de laines, une filature de laines peignées, et comme retordeurs de fils, fabricants de métiers, etc. — L'arrêt sera rendu dans une dizaine de jours et intéresse à la fois comme on le voit, les départements du Nord, de l'Oise et de la Marne.

Le service de l'ébouage ne fonctionne pas depuis longtemps, nous dit-on, dans la rue Ampère; jamais les immondices n'y sont enlevées et les habitants sont très incommodés d'un pareil état de choses.

Espérons que satisfaction leur sera donnée.

Comité Justice-Egalité. — Le comité Justice-Egalité se réunira ce soir, à 8 heures 1/2, en son local ordinaire.

Un accident de voiture, boulevard de la République. — Un accident qui a fait deux victimes s'est produit, lundi soir, boulevard de la République.

Il était six heures et demie environ, l'heure de la sortie des ouvriers de M. Vanoutryve, fabricant. L'un de ceux-ci, Ferdinand Heen, âgé de 67 ans, broyeur, demeurant boulevard de la République, traversait le boulevard, lorsqu'il fut renversé par un camion à deux chevaux appartenant à MM. Dillies, filateurs. Les roues du véhicule lui passèrent sur le corps.

Voyant le danger couru par le malheureux, un trieur, jeune homme de 22 ans, Henri Vandenberghe, demeurant rue Colbert, à Tourcoing, se porta à son secours pour le dégager. Malheureusement, avant qu'il eût pu lui venir en aide, il eut lui-même le pied droit écrasé par l'une des roues.

Relevés par les passants que cet accident avait attirés, les deux blessés furent transportés dans un estaminet voisin, où M. le docteur Labbe vint leur donner des soins. Il a constaté chez François Heen la fracture de deux côtes et des contusions sur tout le corps, mais principalement au visage. Le blessé se plaint en outre de douleurs internes ; son état peut s'aggraver très facilement.

Quant au jeune homme victime de son dévouement, il a la jambe droite fracturée.

Les blessés ont été reconduits en voiture à leur domicile.

Un commencement d'incendie. — Lundi matin, vers sept heures, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Gérardi, rue des Fleurs, dans une pièce du rez-de-chaussée.

Le feu fut aperçu par la servante de la maison qui aussitôt donna l'alarme.

Les voisins, aidés de quelques passants, eurent vite raison de ce commencement d'incendie qui s'était communiqué à des vêtements accrochés à un porte-manteau.

Les dégâts consistent en vêtements détériorés ; ils s'élèvent à 200 francs environ.

A partir du mardi 28 février le cabinet dentaire de M. BERNARD, 27, rue de la Gare, à Roubaix, sera ouvert les mardi et jeudi, de 8 h. 1/2 du matin à midi et le samedi de 9 h. à 5 h. 46930—46447

Le 9 mars prochain, ouverture de la **Nouvelle Maison**, 20, rue Nain, Roubaix. (Voir aux annonces). 46358—4664

Lannoy. — *Une conférence à l'hôtel de ville.* — M. Merchez, secrétaire de la Société de géographie de Lille, a fait, dimanche soir, à cinq heures, une conférence dans les salons de l'hôtel de ville. Le sujet choisi était un voyage de Lyon à Marseille et un coin de la Provence.

Un nombreux auditoire y assistait, parmi lequel on remarquait MM. Oscar Bétremieux, maire, Joly, adjoint, Dessaint, juge de paix, Bourbon, inspecteur primaire, Delon, inspecteur départemental du travail, Lagneau, délégué cantonal, et divers instituteurs et institutrices du canton.

Après l'exécution de deux chœurs par la nouvelle société chorale, M. Laquement, instituteur communal de Lannoy, présente M. Merchez à l'assistance, et lui donne la parole.

Après avoir félicité la société chorale de sa brillante exécution, le conférencier aborde son sujet qu'il développe d'une façon aussi intéressante qu'instructive.

M. Merchez a été souvent interrompu par les applaudissements.

Les projections lumineuses qui, pour la plupart étaient inédites, ont eu un grand succès.

M. Delporte, président de l'Association des anciens élèves, remercie le conférencier.

Cette conférence a pris fin à huit heures et demie.

Sailly-lez-Lannoy. — *Un service pour M. Félix Faure.* — Dimanche, à trois heures, a été célébré, en l'église de Sailly-lez-Lannoy, un service funèbre pour le repos de l'âme de M. Félix Faure.

L'église avait été pour la circonstance entièrement tendue de noir ; partout l'on voyait de nombreux trophées de drapeaux tricolores *cravatés d'un crêpe* ; le catafalque était orné d'un brillant luminaire.

L'enceinte sacrée était trop petite pour contenir la foule des assistants de Sailly et des communes environnantes. Dans le chœur, des places avaient été réservées aux autorités.

Nous y avons remarqué M. le Maire, entouré des membres du Conseil municipal, les membres du Conseil de fabrique et du bureau de bienfaisance, M. le brigadier des douanes, accompagné de plusieurs préposés. Toutes les sociétés de la commune, drapeau en tête, avaient pris place dans l'église.

La cérémonie, commencée par le chant des Laudes, s'est terminée par l'absoute solennelle. Les deux musiques de Sailly se sont fait entendre alternativement.

En quelques paroles émues, M. le curé a remercié les autorités, ainsi que les fidèles, d'avoir répondu avec empressement à l'appel qui leur avait été adressé, et d'avoir ainsi par leur présence, donné un respectueux hommage au chef de l'Etat.

Cette cérémonie a produit sur tous ceux qui en ont été les témoins une profonde impression.

Hem. — *Une importante délibération du conseil municipal.* — Nous avons dit dans notre compte-rendu de la séance du conseil municipal qui a eu lieu vendredi dernier que le conseil aurait examiné la situation actuelle créée aux industriels relativement à l'écoulement des eaux de la Marque.

Voici, en son entier, l'importante délibération qui a été prise à ce sujet :

« Le Conseil,

» Considérant que les entraves suscitées par l'Administration des Eaux et Forêts aux divers industriels de la région pour l'écoulement des eaux résiduaires dans la Marque, sont de nature à compromettre le sort de leurs industries, à en amener l'éloignement et même la suppression;

» Considérant que ces industries établies depuis cinquante ans et plus, sur les bords de ladite rivière, fournissent du travail à plus d'un millier d'ouvriers, leur assurant ainsi l'existence et celle de leur famille;

» Considérant qu'il est du devoir de l'administration supérieure d'assurer le pain du travailleur et le développement du commerce de toute une région, avant de satisfaire l'exigence de certaines sociétés d'agrément, de pêche principalement, sociétés qui, depuis l'établissement de ces usines n'avaient jamais formulé de plaintes;

» A cet effet, le Conseil municipal donne plein pouvoir à son président pour protester énergiquement auprès de l'Etat en faveur de la suppression immédiate de ces mesures vexatoires qui, si elles devaient se continuer, auraient pour résultat direct la ruine du pays et la plus extrême misère pour l'ouvrier et leur remplacement par une large tolérance permettant le libre fonctionnement et la prospérité de ces industries.»

— *Les prémices de M. l'abbé Quique.* — Dans l'ordination ainsi que nos lecteurs le savent, un enfant de Leers, M. l'abbé Quique, a été ordonné prêtre samedi dernier. C'est le lundi 6 mars prochain que le nouveau prêtre célébrera sa messe de prémices à Leers.

M. l'abbé Alfred Quique, est né à Leers le 24 avril 1875. Après avoir fréquenté les écoles communales de Leers, il fit ses études au collège du Sacré-Cœur d'Estaires, les continua au collège de La Tombe, à Kain, près de Tournai et fit sa philosophie à Solesme. Après avoir été professeur quelques années au collège de Béthune, il entra au grand séminaire de Cambrai.

La commune compte actuellement six de ses enfants dans le clergé du diocèse : MM. le chanoine Salembier, professeur à la faculté catholique de Lille; l'abbé Grison, vicaire à la paroisse Saint-André à Lille; l'abbé Alfred Salembier, vicaire à la paroisse St-Pierre et St-Paul, à Lille; l'abbé Prosper Lepoutre, vicaire à la paroisse St-Eloi, au Blanc-Seau; l'abbé Alfred Roclens, vicaire à Estaires et l'abbé Alfred Quique.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 2760

La session de février du Conseil municipal. — C'est aujourd'hui mardi, à huit heures du soir, que le Conseil municipal clôturera ses travaux de la session ordinaire de février.

Réunion de la commission du gaz. — Lundi, après-midi, à cinq heures et demie, la commission municipale du gaz, s'est réunie à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. le maire, pour prendre certaines décisions relatives au fonctionnement du service.

Cours donnés par les Facultés catholiques. — M. A. Boissard, maître de conférences à la Faculté de droit, donnera le mardi 28, à huit heures un quart du soir dans la salle de la Place Leverrier sa conférence sur *La vieillesse de l'ouvrier.*

Avis. — Nous rappelons que les auditeurs qui ont résumé les conférences doivent remettre leurs travaux au gérant de la salle au plus tard le 7 mars.

La protection des pigeons-voyageurs. — Lundi soir, un jeune homme de 18 ans, Henri Marthe, journalier à Neuville, a déposé à la gendarmerie, une plainte contre un de ses voisins, Jules Opsomer, qui, paraît-il, aurait tué un de ses pigeons d'un coup de fusil.

Le crime de la rue de Roubaix. — Ainsi que nous l'avions dit dans notre précédent numéro, lundi matin, M. Besson, commissaire de police s'est rendu rue de Roubaix, afin de continuer les investigations dans la maison de Mme Devernay.

La fosse d'aisance a été également vidée, mais on n'y a trouvé ni argent, ni autres objets pouvant servir dans cette affaire.

En un mot ces nouvelles investigations n'ont donné aucun résultat.

Un ouvrier gravement blessé. — Un graisseur de la maison A. et P. Pollet, rue de Dunkerque, a eu les doigts pris dans l'engrenage d'un métier en voulant retirer une mèche de laine.

Le blessé Jules Dezin, âgé de 28 ans, a reçu les soins de M. le docteur Bernard, qui a déclaré l'amputation des deux premières phalanges de l'index droit nécessaire.

Dezin subira une incapacité de travail d'au moins six semaines.

Un cheval emporté. — Lundi matin, M. Leman-Verdonck, boucher, rue de Gand, 151, visitait ses clients.

Rue Auber, il se trouvait chez l'un de ces derniers, lorsque son cheval, on ne sait pour quelle cause, s'emporta et partit à fond de train.

Rue de Gand la voiture buta contre le trottoir et se renversa ; le cheval n'en continua pas moins sa course, traînant le véhicule.

Un courageux citoyen, M. Hennebo, épicier, se jeta résolument à la tête du cheval qu'il parvint à maîtriser après avoir été traîné sur un parcours de plusieurs mètres, évitant ainsi de graves accidents. Disons de suite que M. Hennebo n'en est pas à son coup d'essai.

Il ne s'est donc produit aucun accident de personne et les dégâts occasionnés à la voiture sont peu importants.

Les cambrioleurs rue Augereau. — Dans la soirée de dimanche, un vol assez important a été commis rue Augereau, chez M. Louis Coppin, boucher.

M. Coppin était sorti assez tôt pour aller chercher sa femme à Roubaix.

Lorsqu'il rentra, il constata que des malfaiteurs avaient pénétré dans son domicile.

Ceux-ci s'étaient introduits dans la maison en fracturant une porte de la cour. Après avoir visité la maison ils ont fracturé une commode, située à l'étage, ont enlevé une somme de 620 fr. et se sont ensuite retirés sans emporter d'autre butin.

M. Coppin a déposé une plainte entre les mains de la police qui a ouvert une enquête.

Jusque maintenant les malfaiteurs sont restés inconnus.

Halluin. — *La grève de l'établissement de MM. J. Gratry et Cie.* — La grève de l'établissement de MM. J. Gratry et Cie, qui s'est déclarée le lundi 20 février dernier, menace de se prolonger.

Lundi matin, un avis, affiché sur la porte de l'usine, avertissait les ouvriers que si le travail n'était pas repris aussitôt, les ateliers seraient fermés pour un laps de temps non encore déterminé.

Le syndicat des fabricants s'est réuni, à la salle du Cercle du Commerce, lundi après-midi, mais le directeur de M. Gratry n'ayant pu fournir des explications très complètes une seconde réunion aura lieu jeudi prochain.

Les grévistes tiendront eux aussi une réunion aujourd'hui à neuf heures.

Le plus grand calme règne partout, les grévistes se promènent en ville sans se livrer à aucune manifestation.

— *Prorogation des surtaxes d'octroi.* — L'*Officiel* promulgue la loi suivante :

« Article 1er. — Est autorisée, jusqu'au 31 décembre 1899 inclusivement, la prorogation des surtaxes actuellement perçues à l'octroi d'Halluin (Nord), savoir :

» 1° Un franc soixante centimes (1 fr. 60) par hectolitre de vin en cercles et en bouteilles ;

» 2° Sept francs (7 fr.) par hectolitre d'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie, esprits, liqueurs, fruits à l'eau-de-vie et absinthes, tant en cercles qu'en bouteilles.

» Ces surtaxes sont indépendantes des droits de 2 fr. 40 et 12 francs établis à titre de taxes principales sur les mêmes boissons.

» Art. 2. — Le produit des surtaxes autorisées par l'article précédent est spécialement affecté au payement des travaux indiqués dans la délibération municipale du 14 juin 1898. »

LES COMMUNICATIONS DU HAVRE
avec la région du Nord

Dans une récente séance de la Chambre de commerce du Havre, il est fait part des modifications qu'il est question d'apporter dans le service du transport des voyageurs entre la région du Nord et le Havre.

Actuellement il existe un train partant de Lille à 7 h. 55, train qui arrive à Longueau à 9 h. 42, où il correspond avec le train se dirigeant sur le Havre via Clères et Motteville, et arrivant à 2 h. 47.

La Compagnie du Nord se propose, pour son prochain service d'été, de supprimer le train de 7 h. 55 et de le remplacer par deux trains partant de Lille, l'un à 6 h. 45 du matin, l'autre à 8 h. 45. De la sorte, la correspondance établie à Longueau, en vue précisément de faciliter les relations de la région du Nord, n'existerait plus on ne serait assurée que dans des conditions beaucoup moins satisfaisantes qu'aujourd'hui.

On propose, en conséquence, d'intervenir auprès des Compagnies du Nord et de l'Ouest et de leur demander de s'entendre pour modifier l'horaire du train de Clères, de façon à remédier à l'inconvénient signalé. Le mieux serait d'avancer l'heure du départ de ce train, pour le faire correspondre avec le train qui part de Lille à 6 h. 45. Cette combinaison, non seulement supprimerait l'attente de 1 h. 1/2 à Longueau, mais permettrait au train de Clères d'atteindre Motteville vers 11 h. 10, et de s'y rencontrer avec le train n° 14 de la ligne de l'Ouest, qui arrive au Havre à midi 32.

Les voyageurs venant de Lille au Havre y arriveraient avec une avance de 2 h. 1/4 sur l'heure actuelle, et cette prolongation du temps qu'ils pourraient consacrer à leurs affaires leur donnerait beaucoup de facilités. Il en est qui pourraient repartir le jour même, dans l'après-midi, par le train de 4 h. 10 minutes, et rentrer à Lille le soir même.

La chambre de commerce du Havre a décidé d'écrire aux Compagnies du Nord et de l'Ouest dans le sens indiqué.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille Martial HOUREZ-DUPIRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame **Martial Hourez**, née **Adèle-Eugénie-Joseph Dupire**, décédée à Croix, le 26 février 1899, dans sa 74e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mercredi 1er mars, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Croix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 7 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 88.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du lundi 27 février

2e affaire

Bigamie et faux ; abus de confiance à Anzin

Blondiaux est condamné à cinq ans de réclusion et cent francs d'amende.

Défenseur : Me Degand.

Cour d'appel de Douai. — *Audience du vendredi 24 février.* — La seconde chambre a prononcé aujourd'hui ses arrêts dans deux affaires.

COMPTE COURANT OU NON. — Admettant, comme les premiers juges, qu'il n'y a pas eu compte courant, la Cour confirme le jugement par lequel le tribunal de commerce de Tourcoing a, le 29 juillet 1898, statué entre le liquidateur de feu Jules Robbezin et M. Edouard Derville, entrepreneur.

INCENDIE DE MARCHANDISES EN COURS DE ROUTE. — La Cour réforme le jugement rendu par le Tribunal de commerce de Lille, entre MM. Jules Lemaire et frères, commissionnaires-expéditeurs à Roubaix, et la Compagnie du Chemin de fer du Nord.

Comme le Tribunal, elle rejette le moyen d'après lequel la clause de non garantie et l'article 3 des conditions communes à tous les tarifs spéciaux ne seraient pas applicables au contrat de transport litigieux. Mais, après avoir établi en fait que l'article 3 est applicable dans la cause, elle décide en droit que la clause de non garantie, étant exceptionnelle et contraire aux principes normaux, doit être strictement interprétée.

Les termes de l'article 3 limitent cette clause aux avaries. Or, une avarie laisse subsister la chose qu'elle détériore. Il faudrait au moins que l'article 3 parlât des avaries *totales*, au lieu de parler simplement d'avaries, pour qu'on pût étendre la non-garantie à la perte totale ou à la destruction complète de la marchandise transportée.

La distinction entre la simple avarie et la perte totale est faite dans différents textes du code que la Cour cite. L'arrêt déclare que cette distinction se conçoit du reste, parce qu'au cas de destruction totale il serait presque impossible à l'expéditeur de prouver la faute de la Compagnie de transport, s'il était tenu d'en rapporter la preuve.

Il faut, en ce cas, revenir à la règle d'après laquelle la compagnie est responsable, à moins qu'elle n'établisse que la perte a été la conséquence d'un événement de force majeure.

Dans l'espèce, la Compagnie du Nord démontre que la perte est due à un incendie. Mais l'incendie n'est pas par lui-même un cas fortuit. La preuve qu'il en fut un, laquelle incombe à la Compagnie, est d'autant moins faite que le wagon d'étoupes qui communiqua le feu aux ballots de coutils était placé très près de la locomotive.

En conséquence, la Cour accorde à MM. Jules Lemaire et frères 2,800 francs environ, valeur de ces ballots.

L'arrêt a, pour le commerce une réelle importance. Mais, comme il tranche une question de principe, il est probable que la Compagnie du Nord va se pourvoir en cassation : elle le fait d'habitude en pareil cas.

GRAND-THEATRE (HIPPODROME)

Bur. à 7 1/2 Jeudi 2 Mars 1899 Rid. à 8 h.

LES BRIGANDS

Opéra bouffe à grand spectacle. — Musique de J. Offenbach

Mlle EDELINY

Grands ballets

Brigands, carabiniers, seigneurs, paysans, suite du duc de Mantom, etc.

Prix des places ordinaires. — Location pour toutes les places chez M. Jubé-Hertogh, rue de la Gare.

LE CRIME DE LILLE

Véritablement, il faut renoncer à rectifier toutes les erreurs que, de bonne ou de mauvaise foi, certains journaux lancent dans le public.

Dimanche matin, le *Réveil* affirmait carrément que trois Frères de la rue de la Monnaie *avaient pris la poudre d'escampette*. Naturellement, la nouvelle a fait son chemin, et la *Petite République* et la *Lanterne* la reproduisent maintenant. Soyez certains qu'elle fera son tour de France.

Mais il y a mieux. Dimanche à midi, un de nos confrères, renseignements pris, affirmait qu'aucun Frère n'avait quitté Lille et que tous ceux qui étaient encore consignés à l'external et ceux *qui étaient autorisés à sortir* restaient à la disposition de la justice.

Vous croyez peut-être que le *Réveil* a rectifié son information ? Pas du tout ; il fait semblant de n'avoir même pas lu la note et il demande de le renseigner « sur le repaire des trois compagnons » du Frère Flamidien.

Que voulez-vous dire, après cela, sinon, pour employer le langage du *Progrès du Nord*, « qu'on reste estomaqué » d'une semblable attitude.

L'attitude des Frères de la rue de la Monnaie

Le *Réveil*, — et pour une fois il est dans le vrai, — a fait remarquer que les procédés employés à l'égard des frères séquestrés dans l'immeuble de la rue de la Monnaie ne paraissaient pas des plus réguliers.

C'est vrai. Il est absolument illégal de fermer une maison; il est absolument illégal de maintenir enfermés des citoyens qui, n'étant pas sous le coup d'un mandat quelconque, ont le droit, conformément aux lois, d'aller et de venir où il leur plaît.

Cela, nous le savons, et les Frères le savent également. S'ils supportent cette situation anormale, c'est que, plus que n'importe qui, ils sont animés du désir de voir la vérité se manifester, c'est qu'ils ne veulent pas qu'on puisse dire qu'ils ont mis la moindre entrave, nous ne dirons pas à l'action, mais aux moindres fantaisies des magistrats instructeurs.

Dans cette intention, ils supportent tout, et, s'il y avait une conclusion à tirer de cette attitude, c'est que la communauté et l'Institut sont persuadés d'une chose c'est que toutes les recherches de la justice ne peuvent tourner à leur confusion, et, dans tous les cas, que leur bonne foi est absolument évidente.

Second rapport de M. Castiaux

Le médecin-légiste a déposé un second rapport relatif à l'examen des vêtements que portait le jeune Foveaux au moment du crime. Nous ne connaissons pas encore les conclusions de ce rapport.

Derniers détails

L'interrogatoire du Frère Flamidien

Contrairement à ce qui avait été annoncé, le dossier n'a pu être communiqué lundi à Me Chesnelong, défenseur de l'inculpé ; diverses pièces, notamment les lettres confiées aux experts en écritures n'étaient pas encore rentrées.

L'interrogatoire du Frère Flamidien est donc ajourné, tant que les formalités légales n'auront pas été accomplies en ce qui concerne la communication du dossier.

L'INSTRUCTION

M. Delalé juge d'instruction n'a pas paru à son cabinet lundi matin. Dans l'après-midi il s'est rendu à l'Hôtel de la Monnaie, en compagnie de son greffier M. Doré, de M. Broigne commissaire aux délégations judiciaires et de plusieurs agents de la sûreté. Nous croyons savoir qu'ils ont fait quelques constatations relatives à des dépositions de témoins.

Le magistrat a interrogé ensuite quelques frères. Avant son départ, il a ajouté un nouveau nom à ceux des frères qui peuvent sortir librement de l'établissement.

M. Delalé s'est retiré vers 6 heures 1/2.

Il a gardé, vis-à-vis de la presse, son mutisme habituel.

ET DE CINQ

Nous avons parlé de cet instituteur laïque de Châtelus (Loire) emprisonné pour un ignoble attentat sur sa propre fille :

De cet instituteur laïque de Pin-en-Manges (Maine-et-Loire), qui a pris la fuite en emmenant un jeune garçon, le petit Pierre Papin ;

De cet instituteur laïque de Beslé (Loire-Inférieure) qui s'est également dérobé aux poursuites, et que les gendarmes, *mis un peu tard* sur ses traces, ont essayé vainement d'arrêter.

Voici maintenant que la *Libre Parole* reçoit de Saint-Nazaire la lettre suivante :

« Est-il vrai qu'un instituteur laïque Nord de l'arrondissement de Saint-Nazaire ait disparu subitement à la suite d'une enquête ouverte, sur la plainte de nombreux parents qui auraient signalé des actes d'odieuse immoralité à l'actif de ce personnage, à qui l'on semble avoir voulu laisser le temps de fuir ? Samedi 18 février, il n'y a pas eu de classe, et pour cause, le pédagogue laïque aux mœurs trop libres ayant pris la clef des champs.»

Le même journal ajoute :

« D'autre part, *on nous écrit du Calvados qu'une répugnante affaire de mœurs qui ne diffère de celle de Lille* que par ce point que les enfants n'ont pas été assassinés, s'est produite à Montendre, dans la Charente-Inférieure. Autre différence : le coupable est connu et appartient au personnel d'une école laïque.

» Est-ce pour cela que l'instituteur et l'inspecteur primaire ont fait une démarche près des parents de la victime, pour demander le silence, promettant en échange la simple révocation du coupable ? Est-ce pour cela encore que la plainte adressée au parquet par le père de l'un des enfants est, jusqu'ici restée sans réponse ? Le contraste entre l'attitude de l'administration et de la justice à La Rochelle et à Lille ne laisse pas que d'être caractéristique. »

Cinq faits signalés en trois jours.

Cinq faits dont ne parleront pas ceux qui poussent les hauts cris lorsqu'on signale, à de longs intervalles, quelque défaillance chez un instituteur congréganiste, ou même faute de défaillance réelle, lorsque des circonstances favorables permettent d'échafauder une calomnieuse accusation.

A qui le tour?

BELGIQUE

Tournai. — « *Tannhaüser* » *à l'Académie de musique.* — L'Académie de musique commence à préparer son grand concert du 19 mai prochain. Elle y exécutera « Tannhaüser » de Richard Wagner, entr'autres l'Ouverture, la scène du Venusberg, la Marche des Nobles, du 2e acte et tout le 3e.

Sont engagés spécialement pour cette audition : Mlle Duchatelet, 1er prix du Conservatoire de Bruxelles, prix de la Reine, professeur à l'Académie, qui interprétera Vénus et Elisabeth; M. J.-B. Van Bégin, 1er prix du Conservatoire de Bruxelles et déjà acclamé à Tournai en octobre dernier, qui remplira le rôle de Tannhaüser, et M. Franz Pfeltain, aussi 1er prix du même Conservatoire, chargé du rôle de Wolfram.

Etant donnés de tels éléments et la progression constante de ses succès, l'Académie peut espérer pour le 19 mars prochain, un triomphe complet.

ÉTAT-CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissances du lundi 27 février. — Chéri Delemar, rue Chanzy, cour Dekien, 6. — Elise Moulard, rue Blanchemaille. — Jeanne Gigot, avenue Le Nôtre. — Alice Delrue, rue Bernard, cour Mayot, 2. — Marie Potier, quai de Gravelines, cour Verstraete, 2. — Olga Nys, rue Leverrier, cour Bernard-Spriet, 48. — Julia Gilla, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor, 22. — Marie Francleomme, rue Malplaquet, 9. — Marguerite Lempereur, rue Darbo, 6. — Lucien Fresnoy, rue du Coq-Français, 223.

Mariage. — Lambert Van Averzaath, 24 ans, représentant de commerce, à Phalempin et Léonie Guyot, 22 ans, sans profession, rue de la Concorde, 25. — Déclarations de décès. — Clément Delacre, 69 ans, rue du Fontenoy, cour Moreau, 39. — Gaston Dubrulle, 2 mois, rue Henri Martin, cour Lernould, 3. — Désiré Merlier, 1 mois, rue Blanchemaille. — Un mort-né.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 27 février. — Céleste Hoelvoede, rue du Pont-Rompu. — Antoine Destrebecq, rue Nationale. — Gustave Supply, rue d'Arcole. — Angèle Hazebroucq, rue du Chevalier-Bayard. — Camille Vanhoutteghem, Alphonsine Cavels, Marie Wyndaele, Maurice Degroote, Céline Hanno et Marie Leveugle, à la Maternité. — Clovis Vandevenne, rue Auber. — Maurice Martinot, rue des Piats. — Henri Delebecque, rue d'Anvers. — Madeleine Dreuilez, rue Saint-Blaise. — Noémie Ducoulombier, rue St-Roch. — Fernande Cosman, rue Duhoflot. — Jeanne Racpsaet, rue de Normandie. — Madeleine Desmarcheller, rue Franklin. — Angèle Cornard, rue du Touquet. — Louis Goddefroy, rue des Six-Pantes.

Déclarations de décès. — Joseph Noël, 58 ans, prêtre, rue Verte, 34. — Claire Desmettre, 6 mois, rue des Cinq-Voies, cour Combroisienne, 3. — Jean Detry, 2 ans 11 mois, rue du Petit Village, cour St-Joseph. — Hélène Clarisse, 29 jours, rue Blanche, maisons Leogie. — Alexandre Loridan, 1 mois, rue de Lorraine, 37.

BLINDAGE DE ROBINETS, ouvrages divers, étripennes en métal, Veuve **Edouard Defretin**, tourneur en bois, rue Galvani, 44, Roubaix.

LE CHOCOLAT VAN HOUTEN

Transformant le mot de Buffon, un encyclopédiste a dit que le Chocolat était la plus belle conquête de l'homme. Oui, sans doute, mais à condition qu'il soit pur. Or la base même du Chocolat est le Cacao ; tous les autres ingrédients ne sont que du remplissage ou de la fraude.

Parler du cacao pur, c'est nommer le Cacao van Houten ; goûtez donc les nouveaux Chocolats van Houten que cette maison vient de mettre en vente et qui sont en vérité la friandise la plus fine, la plus pure et en même temps la plus saine qu'on puisse offrir au public. 164755d

INDUSTRIE et COMMERCE

REVUE DES MARCHES

MARCHES D'IMPORTATION

Marseille, 23 février.

Nous n'avons aucun changement à signaler. La situation est toujours calme. Affaires peu actives et sans concurrence, prix faibles.

Stock : 36,750 balles.

On a payé:

Bagdad lavée blanche à fr. 1 50; dito grise et pie, 1 10 à 1 25; Alepet Orfa lavée B, 1 60 à 1 90; dito, GC, 1